

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 3 avril 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	5	11	12

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. GIROD, M. GUENRO, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

**Excusés** : M. COMTET, M. GERVASONI, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MILLET.

**Absents** : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, Mme SERRE, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

**Pouvoirs** : M. PERRAUD (pouvoir à Mme VOLAN), M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), Mme BERGER (pouvoir à M. MOURLEVAT), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. DUPONT Noël).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. de LEMPS Jean-Charles, Secrétaire de séance.

## Tarification du transport scolaire sur le périmètre de Haut-Bugey Agglomération

### Rapporteur : Mme RAVET

Les élus régionaux ont voté, le 20 décembre 2024, une convergence de la tarification des transports scolaires sur l'ensemble des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes qui sera mise en place à partir de la rentrée de septembre 2025.

Dans le département de l'Ain, cela se traduira par :

- la gratuité pour les élèves de maternelle et primaire ayants-droits,
- la mise en place d'une tarification de 120 € par année scolaire pour les collégiens et lycéens ayants-droits,
- la mise en place d'une tarification de 240 € par année scolaire pour les usagers non-ayants-droits.

De plus, les élèves ayants-droits bénéficieraient d'un accès illimité à l'ensemble des lignes Cars Région (hors lignes spécifiques), Cars Région Express et TER Auvergne-Rhône-Alpes.

Le règlement des transports scolaires modifié a été approuvé par les élus de la Région le 28 mars 2025.

Pour rappel, HBA en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), est compétente en matière de transport sur son ressort territorial (incluant le transport scolaire).

Jusqu'à présent, sur le périmètre d'HBA, coexistent deux services de transport scolaire :

- sur le périmètre ex-CCO : assuré dans le cadre de la DSP par Kéolis Haut-Bugey qui sous-traite à Trans Jura Cars pour un coût de 855 848 €. Deux tarifs proposés : 28 € annuel pour deux trajets par jour scolaire (aller-retour) ; 50 € en illimité sur tout le réseau Duobus (réseau urbain en plus scolaire).
- sur le périmètre HORS ex-CCO : délégué par HBA à la Région AURA qui assure le service par le biais de la Régie des Transports de l'Ain mais aussi de sous-traitants comme Trans Jura Cars, Philibert ou les Cars du Plateau. Le coût pour HBA est de 2 719 396 € au BP 2025. Le tarif pour les ayants-droits était donc la gratuité jusqu'alors. Par ailleurs, la Région AURA verse chaque année à HBA une somme fixe de 2 849 028 € dans le cadre de son transfert de la compétence transport scolaire à HBA, pour couvrir une somme totale estimée à 3 575 244 € en 2025, soit un déficit de 726 216 € pour HBA et qui ne cesse d'augmenter suite aux fortes hausses des coûts. Si l'on ramène le coût global du transport scolaire au nombre d'élèves (4 310), cela revient à un coût de 830 € par élève par an.

Aussi, la volonté de la Région AURA de faire évoluer ses tarifs en sortant de la gratuité apparaît pertinente pour un territoire comme HBA. En effet, elle permettrait de faire prendre conscience aux usagers que ce service a un coût. Néanmoins, le tarif mis en place par la Région paraît démesuré et surtout trop brutal pour un gain de service (TER, Cars, Région, Express...) peu avéré pour la population haut-bugiste concernée. Cependant, HBA voit ici l'opportunité de rendre plus cohérent les tarifs du transport scolaire en les harmonisant sur l'ensemble de son territoire, tout en les maintenant à un niveau très attractif.

Il est donc proposé l'évolution des tarifs comme suit, à partir de l'année scolaire 2025/2026 :

- **35 €** pour deux trajets par jour scolaire (A/R) pour les élèves de maternelle, primaire, collège et lycée ayant-droit (selon les règlements en vigueur) ; soit moins de 1 € par semaine de cours (36) ;
- passage de 28 à 35 € sur le périmètre ex-CCO délégué à Kéolis.
- passage de 0 à 35 € sur le périmètre HORS ex-CCO délégué à la Région AURA.

- **60 €** pour l'abonnement illimité Duobus sur le périmètre ex-CCO (contre 50 € actuellement) ; soit 5 € par mois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions de délégation de compétence et leurs avenants en matière de transport scolaire avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 3135.7,

Vu le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Haut-Bugey Agglomération ayant pris effet le 1er janvier 2021 et ses avenants 1 à 6,

Le Conseil d'agglomération,

Par 61 voix pour, 1 abstention de M. Jean-Louis BENOÎT

- **VALIDE** cette tarification des transports scolaires sur le périmètre de Haut-Bugey Agglomération à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette nouvelle tarification auprès des délégataires concernés (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Kéolis Haut-Bugey).

Fait à Oyonnax, le 10 avril 2025.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,  
Jean-Charles de LEMPS

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarification du transport scolaire sur le périmètre de Haut-Bugey  
 Agglomération.

.....

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 16/04/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 10042025\_202545

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250410-10042025\_202545-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 25\_TARIF\_TRANSPORT\_SCO.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20250410-10042025\_202545-DE-1-1\_1.pdf )